



Assurance vie dans une succession.

Par **catsou**, le **23/06/2010** à **12:56**

Bonjour,

J'aimerais savoir si une compagnie d'assurance a le droit de récupérer les primes et le capital sur une assurance vie, quand il y a eu une aide sociale pour une personnes âgées? DE PLUS SURTOUT QUAND LA PERSONNE EST DÉCÉDÉE. Donc je voudrais savoir quelle somme sera verser aux héritiers .Merci pour votre réponse.

Par **chaber**, le **24/06/2010** à **07:35**

bonjour,

Votre question semble un peu vague.

L'assureur est tenu de verser les capitaux aux bénéficiaires désignés si le contrat a été nanti ou a fait l'objet d'une avance, il ne sera versé aux bénéficiaires que les capitaux éventuellement restants